



Le CNETH à la Une

Le thermalisme ouvre ses 6 chantiers d'avenir

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Cette fin d'année 2007 marque, pour le CNETH, la proche conclusion de la Convention Nationale du Thermalisme qui régira, dès 2008 et pour cinq ans, les rapports entre la Sécurité sociale et les établissements thermaux.

Le Thermalisme veut affirmer sa place au sein de l'offre de soins, tant en matière de cures traditionnelles que d'expérimentations de nouveaux formats de traitement. Ceux-ci sont liés, notamment, à la mise en œuvre au plan national d'une meilleure politique de prévention mais aussi d'une véritable politique d'accompagnement du bien vieillir. A l'invitation du CNETH, une centaine d'experts se sont réunis cet automne à Paris, autour de 6 tables rondes, pour débattre de ces problématiques. Grâce à leurs réflexions croisées, notre Profession sera prochainement en mesure de présenter un Livre Blanc. Destiné aux Pouvoirs Publics, celui-ci proposera des pistes d'expérimentation en liaison avec la Sécurité sociale. A ce titre, il nous apparaît que les Caisses Complémentaires d'Assurance Maladie peuvent et doivent s'intéresser à ces nouveaux champs de compétence !

C'est un nouveau défi que nous voulons relever dans les domaines de la Santé, de l'Economie des Territoires comme dans le développement de l'Industrie Thermale.

Joyeuses fêtes de fin d'année à tous

Jean-Claude Ebrard
Président du CNETH

Le 7 décembre 2006, le CNETH organisait son premier colloque national consacré aux enjeux médicaux et économiques du thermalisme. Marquée par l'intervention du Ministre de la Santé de l'époque, Xavier Bertrand, cette rencontre avait abouti à une conclusion majeure : la médecine thermique se doit d'explorer de nouveaux champs de compétence mettant son savoir-faire au service de la santé publique.

Le CNETH poursuit aujourd'hui sa réflexion sur l'évolution de son secteur. Lors de son assemblée générale du 15 novembre 2007 à Balaruc-les-Bains, les exploitants thermaux ont pu entendre un premier compte-rendu des réflexions relatives aux nouvelles compétences de la médecine thermique. En effet, à la suite du colloque de 2006, le CNETH a organisé en octobre 2007 un cycle de 6 tables rondes afin de confronter la médecine thermique aux enjeux de santé publique.

Plus de cent intervenants, composés d'experts médicaux et scientifiques, d'acteurs et de partenaires du thermalisme (exploitants, médecins, élus, Assurance Maladie), ont répondu à l'invitation du CNETH et on pu débattre de six propositions :

- Peut-on optimiser le traitement en cure thermique des pathologies chroniques le plus fréquemment rencontrées ?
- La cure thermique peut-elle être l'occasion d'une prise en charge globale du capital santé du curiste ?

- La prévention ne justifie-t-elle pas à elle seule l'existence de séjours dédiés en station thermique ?
- Les stations thermales peuvent-elles participer à la démarche et au parcours de certains traitements de réhabilitation ?
- Quel rôle la médecine thermique peut-elle jouer dans l'accompagnement des maladies chroniques, notamment chez les personnes âgées ?
- Comment la médecine thermique peut-elle participer utilement à l'observation de la santé des populations accueillies en cure.

Des synthèses de ces journées de débat, particulièrement riches permettront prochainement au CNETH de dégager 6 des propositions concrètes permettant d'élargir l'offre de la médecine thermique. Le recueil de ces débats et propositions sera rendu public début 2008.

Assemblée générale du CNETH
du 15 novembre 2007 à Balaruc-les-Bains



Conseil National des
Exploitants Thermaux





Initiative Santé

La Roche Posay, capitale européenne de la dermatologie thermale

Principale station européenne exclusivement dédiée aux maladies de la peau, La Roche-Posay est le premier centre thermal français spécialisé dans le traitement de ces pathologies. Elle accueille de 8 000 à 9 000 curistes par an.



Les Thermes du Connétable, l'un des 2 établissements thermaux de La Roche-Posay

L'eau, source d'innovations

A l'origine de la renommée européenne de la station, il y a cette source dont l'eau présente des vertus avérées pour le traitement des maladies de la peau telles que l'eczéma, le psoriasis et les cicatrices de brûlure ou accidentelles... La qualité de l'eau et le savoir-faire du centre thermal ont permis aussi à La Roche-Posay de lancer de multiples initiatives et innovations dans le domaine de la dermatologie thermale.

Accompagner le patient

Parce que le traitement des maladies chroniques ou graves de la peau nécessite une approche globale et sur-mesure, le centre thermal a obtenu, dès 1993, le soutien financier du Ministère de la Santé pour créer l'association AQUALIBRE. Cette dernière propose des soins complémentaires à titre gratuit, tels que les consultations psychologiques et les ateliers pour apprendre à camoufler les lésions cutanées, contribuant ainsi à réhabiliter l'image de soi.

Au service de la santé publique

La Roche-Posay s'inscrit pleinement dans la démarche du Service Médical Rendu. Ses soins thermaux indiqués pour les psoriasis et les brûlures font, à ce titre, l'objet d'évaluations scientifiques. Investissant dans la dermatologie thermale du futur, le centre a noué un

partenariat avec le cancéropôle de Poitiers. Ceci lui permet de développer une nouvelle application aux cures thermales : les soins de suites du cancer dont la radiodermite, brûlure occasionnée par la radiothérapie.

Un soin d'avant-garde : Cicaderm

L'efficacité de l'eau de La Roche-Posay en termes de cicatrisation a incité le centre thermal à créer la cure Cicaderm, dispensée sur une période d'une semaine. Véritable innovation, celle-ci est conçue pour accélérer le processus de cicatrisation des personnes atteintes de psoriasis, d'eczéma, des grands brûlés ou des patients relevant d'une intervention de dermoesthétique ou de chirurgie plastique.

L'unité anti-âge : un cas unique en Europe

La Roche-Posay a créé un espace dédié à la prévention du vieillissement : l'unité anti-âge. Celle-ci complète l'établissement thermal et dispense des "soins de confort", non pris en charge par l'Assurance Maladie. Son principal avantage : éviter le recours à la chirurgie, grâce à l'application de soins à base d'eau thermale reconnus efficaces pour lutter contre le vieillissement cutané. Dotée d'un plateau technique, unique en Europe, cette unité regroupe des médecins et des professionnels de divers horizons.

La profession dans les médias



Pleins feux sur le thermalisme à l'occasion du salon "Forme et Santé"

Pour sa 10^{ème} édition, le salon Forme et Santé s'est tenu Porte de Versailles à Paris entre le 18 et 21 octobre 2007. Pour la première fois, il s'est placé sous le signe du thermalisme grâce à un partenariat exceptionnel conclu avec le CNETH. Rebaptisé "Salon Forme, Santé et Thermalisme", cet événement national a offert à ses nombreux visiteurs un espace entièrement dédié à la profession : le Village thermal. Cette agora a permis aux professionnels du thermalisme de donner des conseils personnalisés et aux médecins thermaux d'animer des ateliers apportant des réponses aux questions sur les différentes pathologies traitées par le thermalisme.

De nombreux médias ont profité de cette occasion pour valoriser notre profession. Des titres de renom comme La Tribune, Les Echos, France Soir, Femme Actuelle ou Le Figaro Magazine, ont mis en avant le partenariat noué entre le Salon et le CNETH. Certains n'ont pas hésité à consacrer des articles – 2 pages dans La Tribune – à la profession et son renouveau. Ils ont ainsi mis l'accent sur l'action des stations thermales, tant dans le domaine de l'évaluation des bienfaits médicaux des cures que dans le développement de nouvelles utilisations et de nouveaux champs de compétences du thermalisme.



Un autre Regard Le point de vue d'Alain Coulomb



Ancien directeur de la Haute Autorité de Santé, le professeur Alain Coulomb analyse les grandes évolutions de notre modèle de santé et la place à laquelle peut prétendre le thermalisme aujourd'hui.

Un système qui se métamorphose

L'évolution globale du système de santé entraîne un véritable bouleversement de notre modèle de soins actuel. Compte tenu de l'augmentation inéluctable des dépenses de santé, seul, le partage des risques et des dépenses entre organismes publics et privés pourra garantir la pérennité de notre système de santé publique. Outre la maîtrise des coûts, celui-ci doit prendre en compte le développement accru des pathologies dites chroniques. Ces dernières constituent désormais 60 % des dépenses de l'Assurance Maladie. Leur prise en charge, contrairement aux maladies dites aiguës, est liée aux habitudes de vie des patients et implique une participation active de leur part.

Une médecine nouvelle

La médecine change aussi. Plus elle devient spécialisée et "protocollisée", plus elle a besoin d'être interdisciplinaire, afin d'assurer un "continuum" entre ses différentes interventions. Plus pointue dans ses connaissances, elle se doit d'être plus large dans sa prise en charge et surtout plus humaine. Les professionnels doivent prendre en compte la dimension psychosociale de l'individu. Cette nouvelle relation induit une évolution du discours médical qui ne peut plus être uniquement prescriptif et directif. Par exemple, il ne suffit pas de dire à un fumeur que le tabac nuit à la santé pour qu'il arrête de fumer. Les changements de comportement sont le résultat d'une pédagogie et d'une éducation qu'un généraliste n'a pas le temps d'effectuer en l'espace d'une consultation.

Les 5 atouts-clés du thermalisme

Et le thermalisme dans tout ça ? Il peut avoir un rôle déterminant à jouer grâce à 5 atouts fondamentaux. En premier lieu : **sa connaissance profonde des patients** qui permet aux stations thermales d'incarner cette médecine humaine de qualité. 2^{ème} avantage de taille : **le temps de la cure**, nécessaire à la pédagogie, à la prévention et à l'éducation à la santé. 3^{ème} atout : **la continuité**. Les établissements thermaux peuvent assurer l'interdisciplinarité requise et créer le lien avec la vie privée du patient. 4^{ème} avantage : la cure thermique implique **une participation proactive des patients**, sans oublier leur contribution financière significative et déterminante dans leur implication. Dernier atout, le thermalisme propose **une offre compétitive en termes de prix** auquel sont sensibles les organismes prenant en charge tout ou partie des soins. Enfin, l'ensemble de ces atouts peut constituer une réponse à un traitement global des pathologies chroniques.

Un nouveau modèle de santé est en train de naître. Il prend en compte non seulement la qualité des soins mais aussi la qualité de vie. Le thermalisme, par son histoire, son expérience, sa compétence doit être capable de mobiliser ses atouts pour offrir des prestations innovantes et répondre à de nouveaux besoins.

3 questions à...

René Rettig,
Président du Conseil d'Administration
de l'AFRETH et maire de Luchon,
commune thermale



Pourriez-vous nous rappeler les grandes missions de l'Association Française pour la Recherche Thermale (AFRETH) ?

■ L'AFRETH a été fondée en 2004 pour organiser la recherche thermique, afin de démontrer le service médical rendu pour les indications thérapeutiques remboursées par l'assurance maladie. Le CNETH, l'Association Nationale des Maires de Communes Thermales et la Fédération Thermale et Climatique de France se sont associés pour former l'Association.

Où en est l'AFRETH dans ses projets de recherche ?

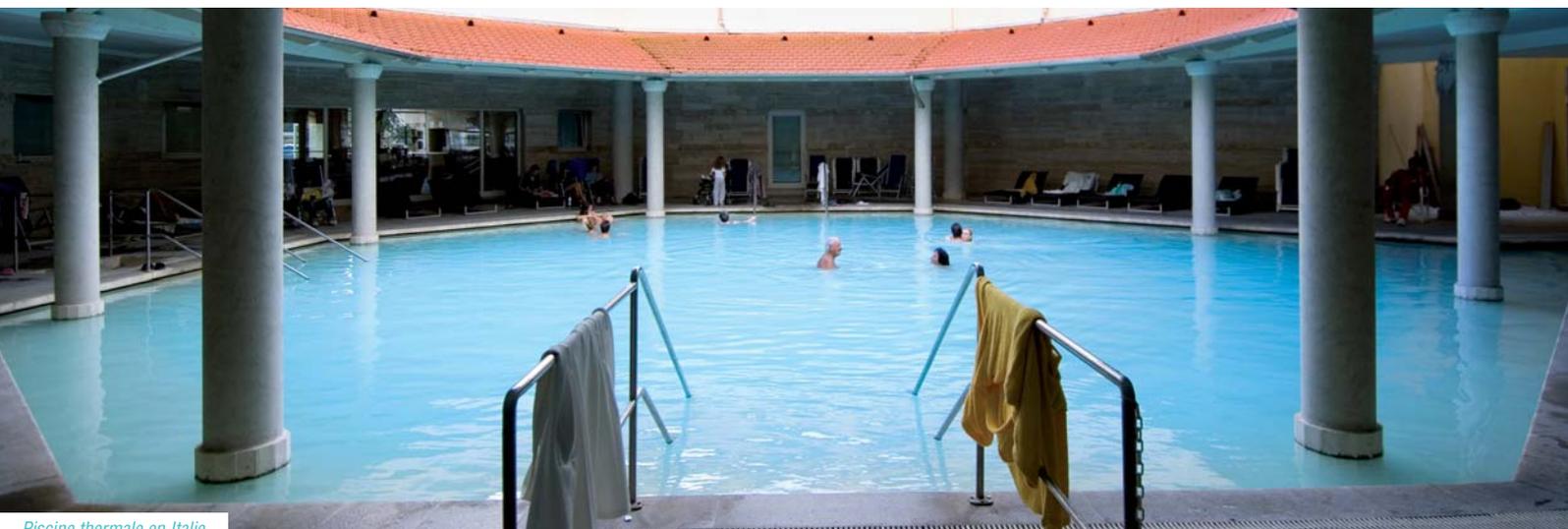
■ L'AFRETH a lancé 3 appels d'offres qui ont recueilli les réponses d'équipes universitaires et médicales de premier plan. Les protocoles retenus ont subi l'examen minutieux du Conseil scientifique chargé de valider la méthodologie des recherches. Les cotisations des établissements thermaux et des communes thermales permettent de financer ces travaux de recherche. Ainsi, l'AFRETH dispose, chaque année, d'un million d'euros.

Vous êtes également le maire d'une commune thermale : Luchon. Comment se porte le thermalisme dans votre station ?

■ A Luchon, le thermalisme évolue comme partout en France. Les cures sont principalement orientées vers des problèmes respiratoires et rhumatologiques. Elles accueillent 15 000 curistes par an. Le besoin d'innovation se fait sentir à Luchon comme dans les autres stations. Ainsi, d'ores et déjà, notre station a-t-elle lancé une cure de sevrage tabagique et des activités de prévention contre les effets du vieillissement (activités physiques, nutrition, mémoire, équilibre). En tant que partenaire public, nous nous efforçons de soutenir et d'intensifier le mouvement.

REGARDS D'EUROPE

Le thermalisme à l'heure italienne



Piscine thermale en Italie

Le CNETH a son homologue transalpin : la Federterme, association créée en 1919 et réunissant l'ensemble des établissements thermaux italiens.

La réorganisation du thermalisme italien

Un accord conclu en 1994, entre la Federterme, les Régions et le Ministère de la Santé a permis de recenser les pathologies correspondant à des prestations thermales prises en charge par le Service Sanitaire National – équivalent de l'Assurance Maladie en France. Fixée par voie de décret ministériel, cette liste est prorogée annuellement.

Un groupe technique, formé par les trois partenaires, a été chargé de recueillir et d'analyser les données relatives à l'évaluation des prestations thermales dispensées et des coûts supportés par le Service National de Santé. Ces données font l'objet d'un rapport annuel qui permet de contrôler la dépense engagée.

L'objectif est double :

- Pour les établissements thermaux, améliorer la qualité et assurer une rémunération correcte des prestations dispensées

- Pour la puissance publique, vérifier et contrôler les dépenses à la charge du système national de santé.

Un effort de recherche collectif

L'évaluation du service médical rendu a été au cœur de la réorganisation du secteur thermal italien. L'accord tripartite a permis de mettre en place une première étude d'envergure, baptisée "Projet Naïade", afin d'évaluer le niveau et le degré d'efficacité ou d'utilité thérapeutique des prestations thermales. Lancé et réalisé sur une période de trois ans (de 1996 à 1998), ce projet a porté sur la prise en charge de huit grands groupes de pathologie impliquant la participation de la plupart des établissements thermaux italiens. L'analyse des indicateurs, relevés avant et après l'étude, a démontré, pour l'ensemble des pathologies considérées, une réduction significative du nombre des hospitalisations et d'arrêts de travail pour les patients traités – atteignant parfois 60 %, ainsi qu'une diminution de leur consommation des médicaments.

Cette première étude-pilote s'étant révélée convaincante, une Fondation pour la

Les pathologies reconnues par le Projet Naïade

- > Maladies rhumatismales : ostéo - arthrose
- > Maladies O.R.L (Oto-rhino-laryngologie)
- > Maladies gastro-entériques : dyspepsie - constipation
- > Maladies gynécologiques
- > Maladies de l'appareil urinaire - calculs
- > Maladies vasculaires – les séquelles de la phléboplastie de type chronique
- > Maladies dermatologiques - psoriasis
- > Maladies des voies respiratoires

recherche scientifique dans le domaine des cures thermales a été constituée (accord du 15 janvier 1999 et du 12 février 2000).

Ses objectifs, aujourd'hui, sont de :

- soutenir l'activité de recherche prouvant l'efficacité à long terme des cures prises en charge par le Système National de Santé,
- favoriser des initiatives spécifiques d'amélioration des prestations thermales passant par la recherche dans le domaine des traitements de rééducation.

La Fondation assure son financement grâce au versement de 0,30 % de la facturation annuelle réalisée par les établissements thermaux.